

Extrait article Xavier Souvignet

Xavier Souvignet, professeur de droit public à l'université de Grenoble, critique le raisonnement de la Cour. Selon lui l'interprétation à laquelle la cour se livre « [tord] la logique induite par l'écriture de l'article 9 § 1 en déplaçant l'attention du converti (le titulaire du droit à changer de religion) vers le prosélyte (le titulaire du droit d'essayer de convaincre) : ou plutôt elle les envisageait solidairement. Le résultat est particulièrement remarquable puisque de l'interdiction du prosélytisme posée par la Constitution hellénique, le juge européen découvrait... un droit au prosélytisme. »

SOUVIGNET, Xavier, « Prosélytisme et Cour européenne des droits de l'Homme, prosélytisme de la Cour européenne des droits de l'Homme ? », Société, droit et religion, 2017/1 (numéro 7) 53-70, p. 59.